

S.I.E.R.G.
COMITE SYNDICAL DU 19/12/2007
DELIBERATION N° 8 - Suite n° 1

Nomenclature Préfecture : 711
Service pilote : SERVICE FINANCIER
Rédacteur : Catherine MICALLEF
Rapporteur : Michel MEARY-CHABREY

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2008.

Monsieur Michel MEARY-CHABREY rappelle au Comité sa séance du 17 octobre 2007, lors de laquelle avait eu lieu le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2008.

Après examen des états préparatoires et après discussion chapitre par chapitre des dispositions budgétaires pour l'année 2008, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de bien vouloir délibérer.

Il est précisé que cette année en application de la Loi sur l'Eau le budget est voté en M. 49.

A L'UNANIMITE, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le Budget Primitif du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise pour l'exercice 2008 arrêté aux sommes de la balance générale qui figure en Annexe de la présente délibération :

Section de fonctionnement :	Dépenses =	7 497 879 €
	Recettes =	7 497 879 €
Section d'investissement :	Dépenses =	58 623 808 €
	Recettes =	58 623 808 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Votants : 47 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 47

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE / Reçu en Préfecture le 3/01/2008 / Publié le 21/12/2007